

Image not found or type unknown



Clause d'indéxation d'un Bail Commercial

Par **JGM**, le **10/07/2011** à **12:43**

Peut-on augmenter le loyer d'un commerce dont le bail expire en 2014 : motif : loyer sous évalué lors de la signature du bail en 2005 avec le locataire précédent. Ce loyer fixé par l'agence immo fait apparaitre une différence compe tenu du montant, de l'état des lieux et de sa situation (environ 400 €)

Remerciements.